

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET : PORTAIL NATIONAL DE L'ÉDITION ADAPTEE

Dépôt électronique obligatoire

Date limite de réception des offres :

lundi 28 septembre 2026 à 12h00

1 OBJET ET FORME DU MARCHÉ

1.1 OBJET

La présente procédure a pour objet la création du Portail National de l'Édition Adaptée (PNEA).

Le présent règlement de la consultation fixe les modalités de la consultation. Les candidats sont tenus de respecter les règles qui y figurent.

1.2 ALLOTISSEMENT

Les prestations sont décomposées en deux lots comme suit :

- Lot 1 : Réalisation du PNEA
- Lot 2 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le projet de création du PNEA

1.3 FORME

1.3.1 Forme du lot 1

Le lot 1 est un marché à tranches, au sens de l'article R.2162-3 du Code de la commande publique. Il comprend :

- **Deux tranches conclues à prix globaux et forfaitaires (V0, V1)**, correspondant à la réalisation progressive des différentes versions du Portail National de l'Édition Adaptée (PNEA).

Les parts forfaitaires couvrent l'ensemble des prestations nécessaires à la livraison des versions propres à une tranche, notamment :

- Conception technique, graphique et fonctionnelle
- Développement des fonctionnalités identifiées dans le CCTP
- Rédaction de la documentation technique et fonctionnelle
- Livraison du code source et des livrables
- Transfert de compétences aux équipes de la BnF
- **Une tranche optionnelle conclue à prix unitaire**, exécutée par émission de bons de commande, destinée à commander les fonctionnalités prévues au BPU.

Le marché est **mono-attributaire**. **l'estimation globale du marché hors Tranche optionnelle 2 est de 2 150 000 € HT.**

1.3.2 Forme du lot 2

Le lot 2 est un marché est conclu sous la forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles R2162-1 à R2162-6 R2162-13 et R2162-14 du Code la commande publique.

L'accord-cadre est conclu avec un minimum de 60 000 € HT et un maximum de 300 000 € HT sur toute la durée du marché.

Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

1.4 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

2 DUREE DU MARCHÉ

2.1 DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est d'une durée qui ne saurait excéder 36 mois.

La tranche ferme est d'une durée allant de sa date de notification jusqu'à l'admission de ses prestations.

La tranche optionnelle 1 est d'une durée allant de sa date d'affermissement jusqu'à l'admission de ses prestations.

La tranche optionnelle 2 est d'une durée allant de sa date d'affermissement jusqu'à l'admission des prestations relatives à la TO2. Il est toutefois précisé que les bons de commandes émis dans le délai d'exécution de la TO2 pourront avoir une durée d'exécution maximum de 6 mois après la fin de la TO2.

Pour le lot 2, la durée du marché est de 36 mois à compter de sa date de notification.

2.2 DÉLAI D'EXÉCUTION

Les délais d'exécutions sont indiqués dans les documents particuliers propre à chaque lot.

3 CONDITIONS DE LA MISE EN CONCURRENCE

3.1 PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

La présente consultation est passée sous la forme de l'appel d'offres ouvert, en application des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

3.2 STRUCTURE JURIDIQUE DES CANDIDATS

Le marché pourra être attribué à un titulaire unique ou à un groupement momentané d'entreprises, étant entendu que le groupement doit être constitué dès le stade de la candidature.

L'un des membres du groupement devra être désigné comme mandataire du groupement.

En cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

- **Un même opérateur économique ne peut être membre de plusieurs groupements. Cependant, pour le lot 2, cette interdiction ne s'applique pas au membre portant la ou les compétences listées ci-dessous :**
 - Maîtrise des modalités d'interactions FALC et Langage Clair**
 - Recherche et conception centrée utilisateur en situation de handicap (tous types de handicap) incluant :**
 - **La mise en œuvre d'études quantitatives et qualitatives avec différentes typologies de publics en situation de handicap**
 - **Une expertise concernant les besoins UX et content spécifiques des personnes handicapées (connaissance des bonnes pratiques d'accessibilité numérique, simplification et adaptation des interfaces et des contenus)**

- **Un même opérateur économique ne peut présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.**
- **Il est interdit de soumissionner aux deux lots. Cette interdiction s'applique également aux co-traitants en cas de groupement. En effet, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage doit être indépendant du Titulaire du marché de réalisation.**

Au stade de l'attribution, le groupement devra impérativement être conjoint avec solidarité du mandataire.

3.3 ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur responsable de l'organisation de la procédure est :

La Bibliothèque nationale de France (BnF)
Quai François Mauriac
75706 PARIS Cedex 13
Téléphone. : 01.53.79.42.37

3.4 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cinq (5) mois à compter de la date limite de remise des propositions.

3.5 CODE CPV

Le code CPV de la consultation pour le lot 1 est :

- 72212000-4 Services de programmation de logiciels d'application.

Le code CPV de la consultation pour le lot 2 est :

- 72246000-1 Services de conseil en systèmes informatiques.

4 GESTION DE LA CONSULTATION

4.1 MODALITÉ DE RETRAIT

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la présente consultation est téléchargeable gratuitement par chaque candidat.

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'état (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Il est recommandé aux candidats souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'identifier au préalable par une inscription gratuite, de façon à pouvoir être informé automatiquement d'une éventuelle modification du dossier de consultation.

Le téléchargement anonyme du dossier de consultation est possible mais dans ce cas le pouvoir adjudicateur sera dans l'impossibilité de prévenir le candidat d'un changement dans le dossier de consultation.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Si le candidat rencontre des difficultés pour télécharger les pièces du dossier, il peut contacter l'assistance de la Plateforme des Achats de l'État (PLACE).

4.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises du lot 1 comprend les pièces suivantes :

- Le règlement particulier de la consultation (RC) et ses annexes :
 - Annexe 1 : La fiche de synthèse ;
 - Annexe 2 : Le questionnaire Mixité/Diversité (cf. article 11 du présent document)
 - Annexe 3 : Le Devis Quantitatif Estimatif (document non contractuel servant de base à l'analyse financière des offres) ;
 - Annexe 4 : Le cadre de mémoire technique ;
- Le document unique de marché européen (**DUME – format XML**) ;
- L'acte d'engagement (AE – format Word) et ses annexes :
 - Annexe 1 : La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF – format Excel) ;
 - Annexe 2 : Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Planning, jalons et macro-fonctionnalités par version ;
 - Annexe 2 : Personae ;
 - Annexe 3 : Introduction aux formats d'entrée et de sortie ;
 - Annexe 4 : Cas d'usage de recherche et d'alignements ;
 - Annexe 5 : Expression de besoin données et mapping ;
 - Annexe 6 : Introduction à l'expression de besoins données et schémas de modélisation ;
 - Annexe 7 : Exemples de jeux de données ;
- Le guide de dématérialisation des factures – Portail Chorus Pro.

Le dossier de consultation des entreprises du lot 2 comprend les pièces suivantes :

- Le règlement particulier de la consultation (RC) et ses annexes :
 - Annexe 1 : La fiche de synthèse ;
 - Annexe 2 : Le questionnaire Mixité/Diversité (cf. article 11 du présent document)
 - Annexe 3 : Le Devis Quantitatif Estimatif (document non contractuel servant de base à l'analyse financière des offres) ;
 - Annexe 4 : Le cadre de mémoire technique ;
- Le document unique de marché européen (**DUME – format XML**) ;
- L'acte d'engagement (AE – format Word) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Le CCTP du lot de réalisation ;

- Annexe 2 : Planning, jalons et macro-fonctionnalités par version ;
- Annexe 3 : Personae ;
- Annexe 4 : Introduction aux formats d'entrée et de sortie ;
- Annexe 5 : Cas d'usage de recherche et d'alignements ;
- Le guide de dématérialisation des factures – Portail Chorus Pro.

4.3 MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La BnF se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Dans le cas contraire, l'offre pourra être qualifiée **d'irrégulière**.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente sera reportée du même nombre de jours.

4.4 QUESTIONS TECHNIQUES

Pendant toute la durée de la consultation, les candidats doivent obligatoirement adresser leurs questions sur la plateforme PLACE.

Toute question qui serait posée et transmise autrement que par la plateforme PLACE ne sera pas prise en compte

Les réponses sont transmises à tous les soumissionnaires ayant retirés un dossier, par voie électronique par l'intermédiaire de cette plateforme après s'être enregistré.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les messages envoyés par la plateforme des achats de l'Etat notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

La BnF se réserve la possibilité de ne plus répondre aux questions qui seraient posées par les candidats au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question oralement : les questions doivent être posées par écrit.

5 PRÉSENTATION DES PLIS

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

- sa candidature, c'est-à-dire les éléments qui permettront à la BnF d'évaluer sa capacité à soumissionner et ses capacités professionnelles, techniques et financières
- son offre, c'est-à-dire la réponse technique et financière.

5.1 PIÈCES DE LA CANDIDATURE À PRODUIRE À LA REMISE DE LA CANDIDATURE

Le soumissionnaire produit, à l'appui de sa candidature, les renseignements et documents suivants :

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS GENERAUX	
	Types de document à produire obligatoirement

- Lettre de candidature	- DC1 ou DUME ¹
- Preuve de l'existence juridique de l'entreprise	- K-bis
- Preuve du pouvoir des personnes habilitées à engager l'entreprise	- K-bis - Délégation des pouvoirs émanant de la personne désignée au K-bis - La copie du jugement prononcé en cas de redressement judiciaire, le cas échéant
DOCUMENTS RELATIFS A LA CAPACITE FINANCIERES	
	Types de document à produire
- Déclaration du chiffre d'affaire global sur les 3 dernières années - Déclaration du chiffre d'affaire du domaine d'activité, objet du marché sur les 3 dernières années Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par la BnF	- Fiche de synthèse - DC2 ou DUME
Déclaration appropriée de banque	- Attestation d'assurance civile pour les risques professionnels
DOCUMENTS RELATIFS A LA CAPACITE TECHNIQUES	
	Types de document à produire
Matériels exigés	- Liste des outillages - Liste du matériel et de l'équipement technique nécessaire à l'exécution
Qualification	Sans objet
DOCUMENTS RELATIFS A LA CAPACITE PROFESSIONNELLES	
	Types de document à produire
- Effectifs annuels du candidat sur les 3 dernières années - Effectifs mis à disposition sur les 3 dernières années	Fiche de synthèse
- liste des principales prestations similaires sur les 3 dernières années et leur montant	

Pour les entreprises nouvellement créées, elles devront fournir les éléments équivalents susceptibles de permettre d'apprécier leurs capacités techniques et professionnelles. **En cas de groupement momentané d'entreprises, l'ensemble des pièces administratives et techniques devront impérativement être fournies pour chacun des membres du groupement.**

¹ « Les candidats ont la possibilité de renseigner le formulaire DUME pré rempli en ligne via la plateforme PLACE. Ce DUME Acheteur n'est pas intégré comme une pièce du DCE mais est accessible aux entreprises comme formulaire depuis la page de dépôts de plis dans PLACE

Niveaux Minimums de Capacité :

- **Pour cette consultation, les entreprises, pour le Lot 2, devront prouver leurs capacités en fournissant deux références distinctes démontrant leur expérience et leurs compétences dans les domaines suivants : Une référence portant sur l'accompagnement visant à rendre accessible un service numérique**

Cette référence devra inclure les informations suivantes :

- Nom du client
 - Nature du service numérique concerné (site web, application mobile, etc.)
 - Période de réalisation de la mission
 - Description de la mission : objectifs de l'accompagnement, actions menées, principaux livrables produits
 - Résultats obtenus (niveau de conformité atteint, retours utilisateurs, etc.)
- **Une référence axée sur l'enjeu d'utilisabilité réelle par des personnes en situation de handicap.**

Cette référence devra démontrer que le candidat a pris en compte l'expérience réelle des personnes handicapées. Elle devra inclure :

- Nom du client
- Nature du service numérique concerné
- Méthodologie utilisée pour évaluer ou améliorer l'utilisabilité (tests utilisateurs, entretiens, etc.)
- Résultats ou retours d'usage (enseignements tirés, améliorations mises en place, retours utilisateurs, etc.)

5.2 L'OFFRE

Pour le Lot 1 :

Le soumissionnaire fournit obligatoirement les éléments suivants dans son offre, sous peine d'irrégularité de celle-ci :

- 1) L'acte d'engagement dûment complété et **non signé (format Word)**,
- 2) Le bordereau des prix et la décomposition du prix global et forfaitaire dûment et intégralement complété sous format .XLS ou XLSX (offre financière chiffrée en euros).
- 3) Le cas échéant, les annexes relatives à la déclaration et la demande d'agrément des conditions de paiement d'un sous-traitant (imprimé DC4 téléchargeable sur le site du ministère en charge de l'économie ou équivalent).
- 4) Le mémoire technique, composé a minima des éléments figurant au cadre de mémoire
- 5) Détail des hypothèses ayant guidé l'estimation financière **et notamment**
 - **la méthodologie utilisée pour estimer la complexité et le prix unitaire de complexité**
 - **les ressources mobilisées (nombre de jours-hommes, profils techniques...)**

NOTA : Les soumissionnaires doivent impérativement respecter le cadre de mémoire technique mentionné ci-avant sous peine d'irrégularité de leur offre.

- 6) Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE), joint au bordereau des prix unitaires.

- 7) Un calendrier prévisionnel avec une indication des principaux jalons. Pour l'établissement du calendrier, le début de l'exécution du marché est prévu au 1^{er} janvier 2026.

NOTA : Ce document sert uniquement à l'analyse des offres et n'a pas de valeur contractuelle.

- 8) La politique de confidentialité ainsi que le registre des catégories de traitement

Pour le Lot 2 :

Le soumissionnaire fournit obligatoirement les éléments suivants dans son offre, sous peine d'irrégularité de celle-ci :

- 1) L'acte d'engagement dûment complété et **non signé (format Word)**,
- 2) Le bordereau des prix intégralement complété sous format .XLS ou XLSX (offre financière chiffrée en euros).
- 3) Le cas échéant, les annexes relatives à la déclaration et la demande d'agrément des conditions de paiement d'un sous-traitant (imprimé DC4 téléchargeable sur le site du ministère en charge de l'économie ou équivalent).
- 4) Le mémoire technique, composé a minima des éléments figurant au cadre de mémoire

NOTA : Les soumissionnaires doivent impérativement respecter le cadre de mémoire technique mentionné ci-avant sous peine d'irrégularité de leur offre.

- 5) Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE), joint au bordereau des prix unitaires.

NOTA : Ce document sert uniquement à l'analyse des offres et n'a pas de valeur contractuelle.

- 6) La politique de confidentialité ainsi que le registre des catégories de traitement
- 7) Une présentation de l'outil certifié HDS permettant d'héberger des données de santé

5.3 PIÈCES À PRODUIRE AU STADE DE L'ATTRIBUTION PAR LE CANDIDAT RETENU

Ces pièces sont demandées ultérieurement au(x) seul(s) attributaire(s) du marché.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire sous un délai de **7 jours ouvrés** à compter de la réception du courriel l'informant que son offre est retenue, les pièces justifiant de sa situation sociale et fiscale, sauf si ces pièces ont été transmises au stade de la présentation de sa candidature ou offre ou si elles ont déjà été transmises à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Dans ce dernier cas, il indique, dans sa candidature ou son offre, les documents concernés ainsi que la référence de la ou les consultation(s) pour laquelle ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

SI CANDIDATURE SEULE
- l'acte d'engagement <u>non signé (format-Word)</u>
- le RIB ou postal où figure l'IBAN au nom de la société
- Délégation des pouvoirs
- K-bis daté de moins de 3 mois
OU
- un extrait D1 ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine
- Attestation de régularité fiscale (Impôt) et attestation de régularité sociale et de vigilance (URSSAF) de moins de 6 mois
- Certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi

des travailleurs handicapés délivrée par l'AGEFIPH, le cas échéant	
- Pièces prévues à l'article D. 8222-5 du code du travail, et aux articles R. 1263-12 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 pour le co-contractant établi à l'étranger. Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché - Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail visé à l'article D.8254-2 du code du travail.	
- Le questionnaire « diversité et égalité professionnelle »	
SI GROUPEMENT	
CONJOINT	SOLIDAIRE
- l'acte d'engagement non signé (format-Word)	- l'acte d'engagement non signé (format-Word)
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal où figure l'IBAN	- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal où figure l'IBAN au nom du Mandataire
- Délégation des pouvoirs au bénéfice du mandataire	- Délégation des pouvoirs au bénéfice du mandataire
- K-bis daté de moins de 3 mois pour chaque membre OU - un extrait D1 ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine pour chaque membre	- K-bis daté de moins de 3 mois du mandataire OU - un extrait D1 ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays du mandataire
- Attestations fiscales et sociales de moins de 6 mois pour chaque membre	- Attestations fiscales et sociales de moins de 6 mois du mandataire
- pièces prévues à l'article D. 8222-5 du code du travail, et aux articles R. 1263-12 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 pour le co-contractant établi à l'étranger. Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché pour chaque membre	- pièces prévues à l'article D. 8222-5 du code du travail, et aux articles R. 1263-12 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 pour le co-contractant établi à l'étranger. Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché du mandataire
- Le questionnaire « diversité et égalité professionnelle » complété pour chaque membre	- Le questionnaire « diversité et égalité professionnelle » pour le mandataire

Si le signataire n'est pas un représentant légal de l'opérateur économique, l'acte lui donnant la capacité de signer est transmis ;

- Lorsque le candidat ou l'un de co-traitant est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés ;
- Si l'attributaire pressenti recourt à des salariés détachés, il doit produire (article R1263-12 code du travail) :
 - o Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1.

5.4 PRÉCISION SUR LA SOUS-TRAITANCE

5.4.1 Sous-traitance

Il est rappelé que la sous-traitance totale est interdite. Le candidat peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché à condition d'avoir obtenu préalablement, de la part de la BnF, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

La sous-traitance des fournitures est interdite.

Les candidats peuvent présenter leurs sous-traitants à la BnF lors de la remise des plis ou en cours d'exécution du marché. La présentation du sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Lorsque le sous-traitant est proposé au stade du dépôt du pli, le candidat doit transmettre l'ensemble des documents administratifs nécessaires à l'attribution telle que défini à l'article 7.1 et 7.3 du présent RC.

6 SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 MODALITÉS DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

L'analyse des candidatures s'effectue conformément aux dispositions prises aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Si la BnF constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que les pièces dont la production était réclamée à l'article 7 sont absentes ou incomplètes, elle peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à sept (7) jours.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite du dépôt des plis ou d'une demande de complément sont éliminées.

Les candidatures sont appréciées au regard de la capacité professionnelle, technique et financière du candidat.

Ne seront pas admises les candidatures qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard des capacités nécessaires pour la réalisation des prestations demandées.

6.2 MODALITÉS DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué sur la base des critères mentionnés ci-après et du cadre de mémoire propre à chaque lot. La BnF retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse présentant le meilleur rapport qualité-prix.

LOT 1 :

⇒ **CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE (55% de la note globale)**

Sous-critères	Pondération
Sous-critère n°1 : Compréhension du besoin et du sujet	10%
Sous-critère n°2 : Qualité de la réponse technique	40%
Sous-critère n°3 : Qualité du pilotage du projet	10%
Sous-critère n°4 : Organisation et qualité des profils type	40%

⇒ **CRITERE 2 : PRIX (45% de la note globale)**

Le prix sera évalué sur la base du Devis Quantitatif Estimatif (D.Q.E) et sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) joint au dossier de consultation des entreprises.

LOT 2 :

⇒ **CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE (55% de la note globale)**

Sous-critères	Pondération
Sous-critère n°1 : Compréhension du besoin et du sujet	10 %
Sous-critère n°2 : Pertinence de la méthodologie proposée	50 %
Sous-critère n°3 : Qualité et mobilisation des profils type	40 %

⇒ **CRITERE 2 : PRIX (45% de la note globale)**

Le prix sera évalué sur la base du Devis Quantitatif Estimatif (D.Q.E) joint au dossier de consultation des entreprises.

7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

7.1 MODALITÉS DE SIGNATURE DE L'OFFRE

7.1.1 Signature électronique de l'offre par l'attributaire

Au sein de la BnF, les marchés seront désormais signés électroniquement. L'établissement s'est doté d'une solution de signature électronique qu'elle mettra à la disposition de l'attributaire du marché.

Les soumissionnaires n'ont pas d'obligation légale ou réglementaire de signer leur offre lors du dépôt de celle-ci. Toutefois, la signature de l'offre sera exigée au stade de l'attribution. Seul l'attributaire sera invité à signer son offre au terme de la procédure de passation.

7.1.2 Signature électronique du marché par la BnF

Le délai minimal observé par la BnF pour signer les marchés passés selon la procédure formalisée est de 11 jours à compter de l'envoi du courrier de rejet.

7.2 MODALITÉS DE REMISE DES PLIS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Conformément à l'article R. 2132-7, R2132-11 à R2132-13 du Code de la commande publique, la réponse sera remise obligatoirement sous forme d'un document électronique.

Les plis transmis par voie électronique doivent être déposés avant la date et heure indiquées sur la page de garde du présent règlement, sur le site suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>.

Chaque transmission d'un pli fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique, horodaté.

Les plis électroniques transmis par tout autre moyen seront considérés irréguliers.

Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même soumissionnaire, seul est ouvert le dernier pli reçu par la BnF dans le délai fixé pour la remise des offres.

En cas de difficultés, les candidats trouveront sur la plateforme PLACE

- Une rubrique Aide
- Une assistance téléphonique
- Une Foire aux questions

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes tant pour les dépôts électroniques que les copies de sauvegarde :

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc/ .docx / .rtf/ .pdf / .xls / .xlsx / .ppt / .pptx ; Jpg, png et des documents html
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", com, scr ;

- ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros” ;
- faire en sorte que l’offre ne soit pas trop volumineuse ;

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l’anti-virus, à charge de l’entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l’objet d’un archivage de sécurité par l’acheteur. Ces offres seront donc réputées n’avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

7.3 MODALITÉS DE TRANSMISSION DE LA COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat peut envoyer une copie de sauvegarde sur support physique électronique (Clé USB).

Cette copie est transmise sous pli scellé à l’adresse indiquée ci-dessous et comporte obligatoirement la mention :

COPIE DE SAUVEGARDE D’UNE OFFRE ELECTRONIQUE PORTAIL NATIONAL DE L’EDITION ADAPTEE – BM « NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »
--

L’offre sera remise sous enveloppe portant l’adresse suivante :

Bibliothèque nationale de France
Direction de l’administration et du personnel
Service des marchés -Tour des lettres T4 (niveau 6) Bureau 06.131
Quai François Mauriac
75706 Paris cedex 13

Les copies de sauvegarde dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure fixées ci-avant ainsi que ceux qui ne seraient pas remis sous enveloppe cachetée, ne seront pas retenus.

8 DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de la présente procédure de mise en concurrence, la BnF est amenée à collecter des données à caractère personnel des employés des candidats (seuls ou en groupement) et de leurs éventuels sous-traitants (au sens de la réglementation des marchés publics) et/ou fournisseurs déclarés le cas échéant dans leur dossier de candidature – ensemble ci-après désignés sous le vocable « les personnels du candidat ».

La BnF s’engage à traiter ces données personnelles conformément au règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le Règlement européen sur la protection des données, ou RGPD), ainsi que toute autre loi applicable en la matière.

Vis-à-vis des traitements de données à caractère personnel précités, la BnF a la qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

La collecte de ces données (nom, prénom, fonction, nom de la société, et selon le cas : coordonnées téléphoniques et/ou postales, email, photographie, immatriculation du véhicule) a pour objectif :

- La mise en œuvre et le suivi de la mise en concurrence (dont l’inscription en ligne pour obtenir le DCE et ses pièces modificatives) jusqu’à l’attribution du marché au prestataire titulaire et de la publication des avis d’attribution ;

- Dans le cas de visites de lieux : la délivrance des badges d'accès, des autorisations de circulation et autres autorisations d'accès sur les sites de la BnF (notamment TÉLÉMAQUE, contrôle Vigipirate).

Les personnels des candidats concernés par ce traitement peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant auprès du délégué à la protection des données (DPD) de la BnF, à l'adresse suivante : dpd@bnf.fr, en précisant l'objet de leur demande, étant entendu que certaines données personnelles sont indispensables à l'exécution du marché et ne peuvent de ce fait être effacées.

Chaque candidat s'engage à avoir collecté les données personnelles figurant dans leur dossier de candidature transmis à la BnF de manière licite et transparente vis à vis des personnes concernées.

9 RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus est :

Tribunal administratif de Paris
7, rue de Jouy, 75004 Paris.
Tel : +33 1 45 94 400
Adresse courriel : greffe.tapis@juradm.fr

10 DEMARCHE LABELISATION

La Bibliothèque nationale de France s'est engagée dans une démarche visant à obtenir une labélisation Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que le label Diversité.

A ce titre, elle conduit une politique visant à promouvoir l'égalité et les mixités professionnelles et d'autre part, à prévenir les discriminations et favoriser la diversité dans le cadre de ses relations avec ses partenaires et fournisseurs.

Pour inciter ses partenaires à entamer ou développer une démarche similaires ou pour s'inspirer de ce que ce dernier a déjà entrepris en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations, la BnF a rédigé un questionnaire « diversité et égalité professionnelle » annexé au règlement de la consultation.

Ce questionnaire doit obligatoirement être remis par le futur Titulaire du marché public conformément aux dispositions de l'article 6.3 du présent règlement de la consultation.

FICHE DE SYNTHESE

À remplir par le candidat (en cas de groupement : à remplir par chaque co-traitant) et, le cas échéant, par le ou les sous-traitants avérés du candidat en vue de l'appréciation de leur capacités professionnelles, techniques et financières

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

I. Le candidat (*Nom de la société*) :

Se présente² :

☐ Seul ou ☐ En groupement conjoint / solidaire avec le(s) co-traitant(s) suivant(s) :

– Cotraitant 1 :

– Cotraitant 2 :

– Cotraitant 3 :

☐ Le mandataire du groupement est la société :

II. Le candidat appuie sa candidature à l'aide du/des sous-traitant(s) suivant(s)³ :

– Sous-traitant 1 :

– Sous-traitant 2 :

– Sous-traitant 3 :

III. Les données de la fiche de synthèse sont celles de la société :

– Forme de la société :

– Capital social :

² Cochez les cases correspondantes à votre situation

³ Joindre une copie du contrat de sous-traitance ou de l'engagement du sous-traitant

Chiffre d'affaires global		
2023	2024	2025

Chiffre d'affaires pour des prestations similaires		
2023	2024	2025

MOYENS HUMAINS

Effectifs		
2023	2024	2025

Effectifs mis à disposition pour les prestations demandées	
--	--

RÉFÉRENCES SUR LES 3 DERNIERES ANNEES ET DE MEME NATURE QUE L'OBJET DU
MARCHÉ

Nom du client	Objet de la prestation similaire réalisée	Montant de l'opération en euros TTC
2023		
2024		
2025		